

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de GOUVY, le 19 juillet 2011.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anita Bourgraff,~~ fonctionnaire déléguée de la commune.

Excusé(e)s : Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, Cédric Wengler.

Invité(es) présent(es) :

- Monsieur Bernard Pevée de la sa GREEN-TECH, Monsieur Ralph Klaus de la sa CSD INGENIEURS CONSEILS ;
- Monsieur Vincent Van der Heyden, directeur du PNDO et Monsieur Sébastien Este, chargé de mission au PNDO ;
- Monsieur Marc GAUTHIER, Président du Conseil d'Administration du PNDO.

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2011 est approuvé sans modification.

4. Présentation par Messieurs Pevée et Klaus précités du projet éolien de STEINBACH.

Cette présentation, reprise en annexe, se déroule de la manière suivante :

- . présentation du projet avec support PowerPoint,
- . séance de questions/réponses.

Un historique du projet est résumé par le Président de la CCATM (début en 2007, fin en 2009 et dossier déclaré incomplet par la DGO4 ; nouvelle analyse et retour au projet initial dans le cadre d'une demande de permis unique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc de 11 éoliennes d'une puissance comprise entre 2 et 3 MW pour une hauteur maximale de 150 mètres, au sud du village de Steinbach).

L'aspect paysager, l'aménagement du territoire, la proximité du site éolien de Winckrange (s/le territoire du Grand-duché de Luxembourg), sont largement évoqués ; ces aspects sont examinés en se basant pour une bonne part sur les « critères éoliennes » transmis par le PNDO.

Il est souligné que le site éolien en cause est exposé aux vents dominants S-O, et offre un espace suffisant pour l'implantation de 11 machines tout en respectant les interdistances minimales entre turbines et par rapport aux zones habitées recommandées par la Région wallonne.

Il est entièrement situé en zone agricole au plan de secteur, et à proximité de nombreuses zones forestières. La CCATM déplore l'interdiction d'implantation par la RW (ou le DNF ?) dans ces zones.

Les discussions ont porté notamment sur les points suivants (liste non-exhaustive) :

l'implantation (*alignement ou dispersion*), la question du bruit (*non négligeable dans cette région caractérisée par une ambiance sonore très calme*), l'effet stroboscopique (*moindre, vu la distance de la ZHR la plus proche*), le balisage (*il n'existe à l'heure actuelle pas de normes standardisées*), la participation citoyenne et communale (*estimée très importante*), les compensations accordées aux citoyens (dérangés par les nuisances liées au projet), sont autant de points discutés âprement.

On constate l'intense consultation du DNF, de NATAGORA, ... et d'une façon moindre celle du citoyen ! Par ailleurs, un souhait de projet didactique (par exemple par la construction d'une nacelle sur l'un des mats) est exprimé et estimé important.

Le point clos, les invités prennent congé.

Avis de la CCATM dans le cadre dudit projet :

Le Président organise un vote basé sur les questions suivantes :

- Implantation telle que proposée dans l'état actuel du dossier : 6 votes pour, 2 contre, 2 abstentions.
- Création du parc en tenant compte de la proximité de celui de Winckrange (G-D L.) : Oui, à la majorité.
- Choix des machines : Oui, pour autant que celui-ci se porte sur la moins bruyante possible.
- Participation citoyenne et communale : Oui à l'unanimité.
- Le Gouvernement wallon réalise actuellement une étude quant à la profusion de demande de projets éoliens sur les mêmes sites ou sites très proches : 8 votes pensent qu'il est important d'attendre cet avis, attendu pour novembre, tout en estimant que celui-ci arrivera « trop tardivement ! ».

L'avis de la CCATM est donc réputé favorable conditionnel.

5. Agenda.

La période estivale est l'occasion d'une pause pour tous. **La réunion du mois d'août est annulée.** Rendez-vous le mardi 20 septembre 2011.

Annexe supplémentaire.

Sécurité routière. Courrier d'info. émanant du Ministre LUTGEN et transmis aux membres de la CCATM à la demande du Bourgmestre.

La Secrétaire,
Anita Bourgraff

Le Président,
Michel Nève